
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 19 mars 2014 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances et réglementation
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE14 0364

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 19 mars 2014 en y retirant les articles 20.001 et 30.018 et en y ajoutant les articles 20.032, 20.033 et 20.034.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE14 0365

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 24 mars 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE14 0366

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 27 mars 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE14 0367

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre avec R.M. Leduc et cie inc. pour une période additionnelle de 12 mois, soit jusqu'au 28 juin 2014, pour les services sur demande de reliure de documents pour les bibliothèques de Montréal, selon les mêmes termes et conditions stipulés aux documents de l'appel d'offres public 12-12979 (CE12 1066);
- 2 - d'imputer ces dépenses à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

de recommander au conseil municipal :

- 3 - d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre avec Les Reliures Caron et Létourneau Itée pour une période de 12 mois, soit jusqu'au 28 juin 2014, pour les services sur demande de reliure de documents pour les bibliothèques de Montréal, selon les mêmes termes et conditions stipulés aux documents de l'appel d'offres public 12-12979 (CE12 1066);
- 4 - d'imputer ces dépenses à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1135085003

CE14 0368

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans avec les options de prolongation, pour la fourniture sur demande d'équipements d'impression multifonctions neufs (achat, location, et service d'entretien);
- 2- d'accorder à Sharp Électronique du Canada Ltée, plus bas soumissionnaire conforme pour le groupe 1, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-11816 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.
- 4- de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans avec les options de prolongation, pour les services sur demande d'un contrat d'entretien pour les équipements d'impression multifonctions Sharp acquis par la Ville de Montréal seulement;
- 5- d'accorder au seul soumissionnaire Sharp Électronique du Canada Ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme pour le groupe 2, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-11816 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 6- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1135085002

CE14 0369

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la prolongation des contrats octroyés à Techniparc (9032-2454 Québec inc.) pour les services d'entretien et de réfection des terrains sportifs pour une somme d'au plus 140 147,63 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 116 638,69 \$ à 256 786,32 \$, taxes incluses, et à « À la main verte » pour les services de tonte de gazon, de verdissement et d'entretien courant pour une somme d'au plus de 81 632,25 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 68 985 \$ à 150 617,25 \$, taxes incluses, le tout pour l'entretien extérieur du Complexe sportif Claude-Robillard et l'aréna Michel-Normandin, pour une période de douze mois à compter du 1^{er} avril 2014 jusqu'au 31 mars 2015;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1144670001

CE14 0370

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Techno Feu inc. (Emergency One), fournisseur unique, pour la fourniture de deux véhicules d'élévation de 137 pieds (42 m) chacun, pour usage exclusif du Service de sécurité incendie de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 511 743,33 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1131887004

CE14 0371

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure des ententes-cadres collectives d'une durée approximative de 12 mois à compter de leur émission, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et le transport, sur demande, d'enrobés bitumineux chauds;
- 2 - d'accorder à Simard-Beaudry Construction inc., La compagnie Meloche inc., Bau-Val inc., Routek Construction inc. et Demix Construcion, une division de Holcim (Canada) inc. les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13220 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur, le tout conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler;

de recommander au conseil municipal:

- 4 - de conclure une entente-cadre collective d'une durée approximative de 12 mois à compter de son émission, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et le transport, sur demande, d'enrobés bitumineux chauds;
- 5 - d'accorder à Construction DJL inc. le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13220 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur, le tout conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel;
- 6 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1135331008

CE14 0372

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à IBM Canada ltée, (fournisseur exclusif), pour une période maximale d'un an, pour l'acquisition des droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 680 685,11 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 24 janvier 2014 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1142414001

CE14 0373

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 555 377,26 \$, taxes incluses, pour la construction et la reconstruction de trottoirs, de mails centraux, de chaussée, de feux de circulation et d'un système d'éclairage, là où requis, dans le boulevard Lacordaire, entre le boulevard Couture et un point situé au sud du viaduc du Canadien National (Réalisation du train de l'est), dans l'arrondissement de Saint-Léonard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 458 877,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 231501;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1134822065

CE14 0374

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 499 007,57 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux de construction d'une conduite d'eau de 400 mm dans les rues Lily-Simon, Saint-Jacques Ouest, dans le boulevard Sainte-Anne-de-Bellevue et divers travaux sur conduites d'eau secondaires, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2- d'accorder à Construction S. Forget inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 349 081,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10140;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1143759002

CE14 0375

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 5 418 685,64 \$, taxes incluses, pour la construction et reconstruction de trottoirs, de mail central, de bordures, de clôtures ornementales, d'une conduite d'eau principale, de planage de chaussée d'asphalte et revêtement bitumineux de fourniture et d'installation d'un système d'éclairage et de feux de circulation pour la sécurisation et l'aménagement d'une piste cyclable, là où requis, dans le boulevard Saint-Laurent et la rue Arcade, dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie et du Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Groupe Hexagone, s.e.c. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 834 685,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 222503;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1144822014

CE14 0376

Vu la résolution CA14 240081 du conseil d'arrondissement de Ville-Marie en date du 11 mars 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal:

- 1 - d'autoriser une dépense maximale de 2 887 739,06 \$, taxes incluses, représentant 89,6 % du coût total du contrat, pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Beaudry, du boulevard René-Lévesque à la rue Sainte-Catherine et la reconstruction d'une conduite d'eau secondaire sur la rue Fullum, entre les rues Sherbrooke et de Rouen, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Les Entreprises Claude Chagnon inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 3 084 846,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-14-004;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1146441001

CE14 0377

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) s'engage à réaliser les travaux pour la mise aux normes des conduites d'aqueduc et d'égout, suite au doublement de la voie ferrée dans le cadre de la mise en service du Train de l'Est, pour une somme maximale de 2 908 867,50 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1144933001

CE14 0378

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 22 177 694,42 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux de construction de conduites d'eau de 750 mm et de 200 mm dans le boulevard Édouard-Montpetit, entre le chemin de la Côte-des-Neiges et le réservoir Vincent-d'Indy, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder au Groupe Hexagone s.e.c. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 20 534 902,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10103;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1143759001

CE14 0379

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 17 925 353,29 \$, taxes incluses, pour la construction d'un bassin de rétention et d'une chambre de vannes sur le collecteur Marc-Aurèle-Fortin, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2- d'accorder à Construction Demathieu et Bard (CDB) inc. firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 16 775 603,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5017-EC-117-13;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1143334005

CE14 0380

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 14 457 641,57 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de conduites d'égout unitaire (combiné) et de conduites d'eau secondaires, pour la construction de conduites d'égout sanitaires, pour le réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de fourniture et de pose de bordures et de pavés, et pour des travaux d'éclairage et de feux de signalisation, dans les rues Ottawa, De Nazareth et Wellington - Lots 1B, 6D, 15, 19 et 21 - Projet Bonaventure, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 12 960 000,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 214707;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1141009001

CE14 0381

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 10 008 610,82 \$ taxes incluses, pour le réaménagement de la place du Canada, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Ceveco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 267 232,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-6548;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1143751002

CE14 0382

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet d'addenda modifiant la convention de services professionnels entre la Ville et Ethnoscop Inc pour la réalisation des interventions archéologiques dans le cadre du réaménagement de la place du Canada nord, relativement à la durée des travaux (CG12 0632).

Adopté à l'unanimité.

20.017 1143501001

CE14 0383

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel ICO Technologies inc. seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis, d'une durée de 5 ans avec deux années optionnelles de prolongation, pour l'acquisition et la paramétrisation d'un logiciel en informatique de gestion de l'information et des mesures d'urgences pour l'Organisation de sécurité civile de l'agglomération de Montréal, pour une somme maximale de 489 793,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12685 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1133980002

CE14 0384

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Bouthillette Parizeau inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance de chantier pour la réfection du réseau d'urgence et le remplacement des groupes électrogènes de Jardin botanique, projet JAR-2012-12, pour une somme maximale de 174 532,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13288 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1140185002

CE14 0385

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 1,26 M\$, taxes incluses, pour effectuer le récurage et l'inspection télévisée par caméra conventionnelle (CCTV) des conduites et des regards du réseau secondaire de la Ville de Montréal;
- 2 - d'approuver le projet d'addenda no 2 modifiant la convention intervenue entre la Ville et Aquaréhab Eaux Usées inc. (CM11 0480), majorant ainsi pour une seconde fois le contrat initial de 20 %, soit de 7,56 M\$ à 8,82 M\$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1144551004

CE14 0386

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 98 598,35 \$, taxes incluses, pour des services professionnels supplémentaires à Les Consultants S.M. inc., dans le cadre du projet du site Outremont;
- 2 - d'approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et Les Consultants S.M. inc. (CE12 0045), majorant ainsi le montant total du contrat de 498 802,85 \$ à 597 401,20 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1133246001

CE14 0387

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver le projet d'Addenda no 1 modifiant l'Entente sur les conditions de réalisation du Campus Outremont intervenue le 23 mars 2011 entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal (CM11 0128);

- 2 - de désigner le directeur de la Direction des stratégies et transactions immobilières comme représentant de la Ville, comme énoncé à l'article 3.6 de l'Addenda 1, afin d'approuver les conditions de la servitude à intervenir entre la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique et l'Université de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1130890006

CE14 0388

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver l'entente d'occupation par laquelle la Ville de Montréal loue de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, pour les besoins de la caserne de pompiers n° 61 du Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal, un local d'une superficie de 1 068,61 mètres carrés de l'immeuble situé au 10, rue Sunnydale, pour une période de 10 ans, à compter du 1^{er} janvier 2014, moyennant un remboursement des frais d'exploitation réels annuel d'environ 115 020 \$. La dépense totale des frais d'exploitation pour le terme représente approximativement 1 150 200 \$;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1144565002

CE14 0389

Vu la résolution CA14 13 0054 du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard en date du 3 mars 2014;

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal réduit l'assiette d'une servitude à des fins d'utilités publiques créée dans l'acte de servitude de passage publié à Montréal sous le numéro 3 877 603, servitude grevant une partie du lot 3 558 707 du cadastre du Québec, le tout aux termes et conditions prévus au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1133022020

CE14 0390

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de résilier le contrat octroyé à Précision 2000 inc. pour la reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Saint-Timothée, du boulevard René-Levesque à la rue Sainte-Catherine suite à l'appel d'offres public 1176 (CG11 0318);

- 2 - de retourner dans les comptes de provenance les crédits inutilisés de 1 090 793,12\$, net de ristournes.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1145249001

CE14 0391

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier spécial non récurrent de 1 500\$ au Comité d'adaptation de la main d'œuvre pour personnes handicapées (CAMO-PH) afin de contribuer au projet de reconnaissance des compétences des personnes handicapées au travail. Lors de la Soirée de reconnaissance, les entreprises et organismes participants, dont la Ville de Montréal, souligneront le parcours remarquable d'un employé handicapé au sein de nos organisations;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1130859001

CE14 0392

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder une contribution financière non récurrente de 35 000 \$ à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) pour la tenue de son 46^e congrès annuel qui aura lieu du 17 au 20 mai 2014 à Montréal;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1140741001

CE14 0393

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder une contribution financière non récurrente de 10 000 \$ et de verser cette contribution au compte « Groupe Haïti école Mark Bourque » de la Caisse Desjardins du réseau municipal pour l'agrandissement de l'école Mark Bourque située à Debussy en Haïti qui sera réalisé par une équipe de pompiers de Montréal en mission humanitaire du 9 au 30 avril 2014;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1140741002

CE14 0394

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 175 000 \$ et un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 75 000 \$ pour l'année 2014 à la Fédération de soccer du Québec dans le cadre de l'organisation à Montréal de la Coupe du monde féminine U20 de la FIFA, Canada 2014;
- 2- d'accorder un soutien financier non récurrent de 300 000 \$ et un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 100 000 \$ pour l'année 2015 à la Fédération de soccer du Québec dans le cadre de l'organisation à Montréal de la Coupe du monde féminine de la FIFA, Canada 2015;
- 3- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération de Montréal et la Ville de Montréal n'assumera aucun déficit.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1135848002

CE14 0395

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 2 415 \$ à Projet Jeunesse de l'Ouest de l'Île pour la réalisation du projet « Heures de devoirs » dans la ville liée de Pointe-Claire, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville - MESS 2013 - 2015);
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1135066008

CE14 0396

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à Robotique FIRST Québec pour la réalisation du Festival de robotique FIRST Québec, du 20 au 22 mars 2014, au Stade Uniprix, dans le cadre du protocole d'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1146352003

CE14 0397

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Sreit (Central no.3) LTD, pour une période de 9 ans, à compter du 1^{er} mai 2014, un espace d'entrepôt situé au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 9701, rue Colbert, d'une superficie d'environ 77 679 pieds carrés (7 216,62 mètres carrés), à des fins de centre de distribution, moyennant un loyer total de 6 978 371,03 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au bail, et d'imputer cette dépense, après avoir opéré en 2014 un virement de crédits de 427 130,10 \$ en provenance du budget corporatif des dépenses générales d'administration et d'avoir ajusté la base budgétaire de la Direction de l'approvisionnement de 2015 à 2023, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 2 - d'autoriser une dépense maximale de 51 738,75 \$, taxes incluses, payable en 2014 à la compagnie Sreit (Central no.3) LTD, représentant la dépense reliée aux changements au plan d'aménagement initial;
- 3 - autoriser une dépense maximale de 799 076,25 \$, taxes incluses, pour le déménagement, l'acquisition de mobilier et l'aménagement du centre de distribution aux nouveaux locaux;
- 4 - d'imputer ces dépenses, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.032 1144069002

CE14 0398

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de convention de modification de bail par lequel la Ville loue des Immeubles Centurian Peel/Metcalf inc., pour une période de 7 ans, à compter du 1^{er} mai 2014, des locaux d'une superficie de 882,58 mètres carrés, au 12^e étage de l'immeuble situé au 1550, rue Metclafe, à des fins administratives, moyennant un loyer total de 1 998 913,39 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser une dépense de 379 417,50 \$, taxes incluses, pour les coûts d'aménagement et contingences, payable en 2014, à la compagnie les Immeubles Centurian Peel/Metcalf inc.;
- 3 - d'autoriser une dépense de 149 467,50 \$, taxes incluses, pour le mobilier et les incidences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1144069004

CE14 0399

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier spécial non récurrent de 7 500 \$, en provenance du budget de fonctionnement, à Open North Inc. / Nord Ouvert Inc. afin de soutenir l'organisation du Tournoi hackaton des données ouvertes qui aura lieu les 22, 23 et 29 mars 2014;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1140149001

CE14 0400

Vu la résolution CA14 08 0108 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 4 février 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser l'émission d'une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q-2)* afin de permettre le branchement au réseau municipal de l'agrandissement d'un bâtiment industriel situé au 6000, route Transcanadienne, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1144152001

CE14 0401

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville de Montréal et chef de division de la Division de la géomatique du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement, à agir pour et au nom de la Ville dans les procédures de bornage à l'amiable, à signer le consentement au bornage ainsi que le procès-verbal de bornage, impliquant les limites de propriété communes des lots 2 872 476 et 2 872 477 avec le lot 1 284 395 étant une partie de la rue Wolfe, le lot 1 284 399 étant une partie du boulevard René-Lévesque Est et le lot 1 284 594 étant une partie de l'avenue Papineau, tous du cadastre du Québec dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1140455001

CE14 0402

Il est

RÉSOLU :

d'accepter la licence accordée à la Ville de Montréal par l'organisme Le TAZ, Centre multidisciplinaire et communautaire pour l'utilisation des noms et marques « TAZ », « Le TAZ », « TAZ Roulodôme », « TAZ Skatepark », « TAZ, Roulodôme et Skatepark » et « Roulodôme et Skatepark » en association avec l'immeuble situé au 8931 avenue Papineau et pour toutes activités qui pourraient y avoir lieu.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1141658001

CE14 0403

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de créer la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal;
- 2- de modifier les résolutions CG13 0362, CG13 0363 et CG13 0364 afin de remplacer le nom de la commission mandatée pour la tenue de l'assemblée de consultation publique sur les projets de règlement P-RCG 13-016, P-RCG 13-017 et P-RCG 13-018 modifiant le schéma d'aménagement par celui de la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1142622004

CE14 0404

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le programme d'activités 2014 des commissions permanentes du conseil municipal ci-après:

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Sujet(s) à déterminer pour consultation publique;

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Accroissement des vols directs internationaux à l'aéroport Montréal-Trudeau (mandat prévu dans la résolution CM14 0198);
- Électrification des transports (retombées économiques);

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

- Révision du financement du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements (Tandem);
- Étude des impacts sur la population montréalaise de la décision de Postes Canada d'éliminer la livraison du courrier à domicile en milieu urbain;

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) / chauffage au bois (mandat prévu dans la résolution CM13 0867);

Commission sur l'examen des contrats

- Étude de la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal (mandat prévu dans la résolution CM13 0078);
- Étude de l'opportunité et des conséquences du changement d'approche recommandé par la Commission quant aux processus d'appels d'offres et aux pratiques d'affaires de la Ville dans la gestion de cette entente-cadre et, plus globalement, la gestion de toutes les ententes-cadres (mandat SMCE13125309007-2 du comité exécutif);

Commission sur les finances et l'administration

- Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 ;
- Programme triennal d'immobilisations 2015-2017;
- Prévisions budgétaires 2015 et budgets des sociétés paramunicipales

Commission de la présidence du conseil

- Solutions visant à rétablir la confiance entre les élus et la population montréalaise (mandat prévu dans la résolution CM12 0960);
- Octroi des allocations de transition (mandat prévu dans la résolution CM13 0859);
- Élaboration d'un mécanisme en vertu duquel un rapport annuel sur les actions mises en œuvre en lien avec les motions soit déposé au conseil (mandat prévu dans la résolution CM13 1026);
- Gestion des élections municipales et des scrutins référendaires simultanés (mandat prévu dans la résolution CM13 1160);
- Propositions de modification au Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (CM14 0181);
- Comment soutenir et encourager la participation des communautés culturelles aux différentes instances de la Ville;

Commission sur le transport et les travaux publics

- Moyens d'améliorer la sécurité des chauffeurs de taxi et, de façon plus générale, le service de transport par taxi (mandat prévu dans la résolution CG14 0028);
- Politique municipale intégrée sur l'autopartage et les véhicules en libre-service (VLS) (mandat prévu dans la résolution CM14 0049)

de plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1143430004

CE14 0405

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le programme d'activités 2014 des commissions permanentes ci-après :

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Sujet(s) à déterminer pour consultation publique;

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Accroissement des vols directs internationaux à l'aéroport Montréal-Trudeau (mandat prévu dans la résolution CM14 0198);
- Électrification des transports (retombées économiques);

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

- Révision du financement du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements (Tandem);
- Étude des impacts sur la population montréalaise de la décision de Postes Canada d'éliminer la livraison du courrier à domicile en milieu urbain;

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) / chauffage au bois (mandat prévu dans la résolution CM13 0867);

Commission sur l'examen des contrats

- Étude de la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal (mandat prévu dans la résolution CM13 0078);
- Étude de l'opportunité et des conséquences du changement d'approche recommandé par la Commission quant aux processus d'appels d'offres et aux pratiques d'affaires de la Ville dans la gestion de cette entente-cadre et, plus globalement, la gestion de toutes les ententes-cadres (mandat SMCE13125309007-2 du comité exécutif);

Commission sur les finances et l'administration

- Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013;
- Programme triennal d'immobilisations 2015-2017;
- Prévisions budgétaires 2015 et budgets des sociétés paramunicipales;

Commission sur le transport et les travaux publics

- Moyens d'améliorer la sécurité des chauffeurs de taxi et, de façon plus générale, le service de transport par taxi (mandat prévu dans la résolution CG14 0028);
- Politique municipale intégrée sur l'autopartage et les véhicules en libre-service (VLS) (mandat prévu dans la résolution CM14 0049);

Commission de la sécurité publique

- Rapport d'activités du Service de sécurité incendie de Montréal;
- Bilan annuel du Service de police de la Ville de Montréal;

de plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1143430005

CE14 0406

Il est

RÉSOLU :

de nommer M. Jean-Robert Choquet et Mme Manon Gauthier à titre d'administrateurs au sein du conseil d'administration de la Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal, pour un mandat de deux ans à compter du 27 mars 2014.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1144784001

CE14 0407

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer les personnes suivantes au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal :

- M. Jan-Fryderyk Pleszczyński à titre de président, actuellement vice-président;
- Mme Madeleine Féquière à titre de vice-présidente pour un premier mandat;
- M. Philippe Baylaucq à titre de vice-président, actuellement membre;
- Mme Johanne Turbide à titre de membre pour un premier mandat;
- M. Hughes Sweeney à titre de membre pour un premier mandat.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1144320001

CE14 0408

Il est

RÉSOLU :

d'ajuster le PTI 2014 - 2016 des unités corporatives afin de refléter le remboursement par le Gouvernement du Québec de 62,8 % de la TVQ payée sur l'acquisition de biens et services, permettant ainsi la récupération de 89,443 M \$ (au net) pour réaffectation ultérieure, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1142662001

CE14 0409

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser les virements budgétaires entre projets au Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1145337003

CE14 0410

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de créer les projets suivants :
 - « Reconstruction de la cour de voirie Mercier–Hochelaga-Maisonneuve »;
 - « Reconstruction de la cour de voirie Ahuntsic–Cartierville »;
- 2 - d'allouer les budgets à chacun des projets et d'effectuer les virements budgétaires requis, selon les aspects financiers présentés dans le dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1145337001

CE14 0411

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de créer les projets suivants :
 - « Renouvellement des équipements respiratoires »;
 - « Réalisation pour le raccordement Cavendish / Cavendish (Phase 1) »;
 - « Sainte-Catherine - Phase 1 »;
 - « Recouvrement de l'autoroute Ville-Marie »;
- 2 - d'allouer les budgets à chacun des projets et d'effectuer les virements budgétaires requis, selon les aspects financiers présentés dans le dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1145337002

CE14 0412

Vu la résolution CA14 090014 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en date du 10 février 2014 ;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 84 000 \$, du PTI supplémentaire 2013 (CM13 0133) et du programme Municipalité amie des aînés (MADA) vers le PTI de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre de l'octroi d'un contrat pour le réaménagement de l'aire de jeux de palets (shuffleboard) au parc Saint-Alphonse, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1136074005

CE14 0413

Vu la résolution CA14 25 0083 du conseil d'arrondissement du Plateau Mont-Royal en date du 3 mars 2014;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'effectuer un virement de crédit au montant de 30 380 \$ à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'acquisition de mobilier urbain au parc Lahaie, dans le cadre du Programme Municipalités Amis Des Aînés (MADA);
- 2 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1131262006

CE14 0414

Il est

RÉSOLU :

de désigner, auprès de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, monsieur Aref Salem, membre du comité exécutif, pour agir au nom de la Ville de Montréal à titre d'administrateur au sein du conseil d'Administration de ACCESUM inc., commandité de la Société en commandite Stationnement de Montréal, en remplacement de monsieur Claude Carette.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1141637001

CE14 0415

Vu la résolution CA14 170042 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce en date du 10 février 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer madame Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges, à titre de représentante de l'arrondissement au conseil d'administration de la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce pour une période de 12 mois.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1145265008

CE14 0416

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Direction des affaires civiles à présenter à la Cour suprême du Canada une demande d'autorisation de pourvoi en regard de l'arrêt rendu le 28 janvier 2014 par la Cour d'appel du Québec dans le dossier portant le numéro 500-09-022557-128.

Adopté à l'unanimité.

30.017 1144184001

CE14 0417

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments affectés à des activités d'économie sociale (Programme Réussir@Montréal - Économie sociale) et modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1146185001

CE14 0418

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le règlement R-144 de la Société de transport de Montréal intitulé « Règlement autorisant un emprunt de dix sept millions sept cent vingt-sept mille six cent cinquante-sept dollars (17 727 657 \$) pour financer le projet « Migration Windows & Office », conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.002 1136213003

CE14 0419

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le règlement R-146 de la Société de transport de Montréal intitulé « Règlement autorisant un emprunt de vingt-quatre millions cent dix-huit mille huit cent trente et un dollars (24 118 831 \$) pour financer le programme d'entretien périodique des technologies de l'information (PEPTI 2014), conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, (L.R.Q., c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.003 1146213001

CE14 0420

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le renouvellement du protocole d'entente déterminant les modalités d'affectation de Mme Monique Martin, de la Société de transport de Montréal à la Ville de Montréal, pour une période de trois ans, aux fins d'exercer un rôle conseil dans les dossiers d'indemnisation en matière d'accidents du travail;
- 2 - d'autoriser M. Danny Boudreault, directeur principal par intérim du Service du capital humain et des communications à signer ladite entente au nom de la Ville de Montréal;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1141633001

CE14 0421

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil municipal l'avis du Conseil interculturel de Montréal sur le plan de développement de Montréal et les relations interculturelles : pour une gestion de la diversité ethnoculturelle et religieuse.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1136467002

CE14 0422

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération le rapport annuel d'activités du Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013

Adopté à l'unanimité.

60.002 1141711001

CE14 0423

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE131887004 - Accorder un contrat gré à gré à Techno Feu inc. (Emergency One), pour la fourniture de deux véhicules d'élévation de 137 pieds (42 mètres carrés) chacun, pour usage exclusif du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 2 511 743,33 \$, taxes incluses (Fournisseur unique).

Adopté à l'unanimité.

60.003 1143624008

CE14 0424

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE143759001 - Accorder un contrat au Groupe Hexagone s.e.c. pour la construction de conduites d'eau de 750 mm et de 200 mm sur le boulevard Édouard-Montpetit, entre le chemin de la Côte-des-Neiges et le réservoir Vincent-d'Indy, dans les arrondissements Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont – Dépense totale de 22 177 694,42 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10103.

Adopté à l'unanimité.

60.004 1143624007

CE14 0425

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE143334005 - Accorder à Construction Demathieu et Bard (CDB) inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final, le contrat pour la construction d'un bassin de rétention et d'une chambre de vannes sur le collecteur Marc-Aurèle-Fortin, pour une somme maximale de 16 775 603,29 \$, taxes incluses - Dépense totale de 17 925 353,29 \$,taxes incluses - Appel d'offres 5017-EC-117-13.

Adopté à l'unanimité.

60.005 1143624006

CE14 0426

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE141009001 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la reconstruction de conduites d'égout unitaire (combiné) et de conduites d'eau secondaires, pour la construction de conduites d'égout sanitaires, pour le réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de fourniture et de pose de bordures et de pavés et pour des travaux d'éclairage et de feux de signalisation, dans les rues Ottawa, de Nazareth et Wellington - Lots 1B, 6D, 15, 19 et 21 (Projet Bonaventure), dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest - Dépense totale de 14 457 641,57 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 214707.

Adopté à l'unanimité.

60.006 1143624005

Levée de la séance à 10 h 10.

70.001

Les résolutions CE14 0364 à CE14 0426 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville